

**ARC ÉNERGIES MAURIENNE****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL****N°2025-012****Séance du 15 mai 2025**

Le 15 mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, José ACEBEDO CANDIL, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Romain CUGNET, Martine REFFET, Philippe BOST, Philippe GIRARD.

Absents excusés : Noël LACROIX (procuration à Jean-Claude CHAPPELLAZ), Roberto SAILIS, Mathilde SONZOGNI (procuration à Philippe BOST), Martine MARTY Annie BONNIVARD, Abdelhamid BELHADDAD, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX, Martine POLTRON.

Secrétaire de séance : José ACEBEDO CANDIL

Date de Convocation : 12 mai 2025

Membres en exercice : 18

Présents : 9

Votants : 11

**AVENANTS D'ADHÉSION AUX CONTRATS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE MALADIE ET DE FORMULES DE
SURCOMPLÉMENTAIRE**

Un appel d'offres national a été lancé pour le renouvellement du contrat cadre de la Couverture Supplémentaire Maladie pour le personnel statutaire de la branche des IEG à compter du 1er juillet 2025.

A l'issue de cette consultation des contrats collectifs ont été signés par le groupement avec l'entreprise PREDICA, filiale du Crédit Agricole.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu maintenant de signer des avenants pour matérialiser notre adhésion à ces contrats collectifs prévoyant, d'une part, une Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) et d'autre part, une surcomplémentaire avec trois formules au choix pour le salarié.

Le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve les avenants aux contrats collectifs pour la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2025 d'une Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) et d'une surcomplémentaire pour les agents statutaires,
- autorise le Président à signer ces avenants et le charge d'informer les salariés et de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Gérard BORDON